

CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE
L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
À L'ATELIER SOUS-REGIONAL
SUR LE RÔLE DES
TELECOMMUNICATIONS DANS LA
GESTION DES CATASTROPHES
EN AFRIQUE CENTRALE

DU 30 MAI AU 01 JUIN 2007

À YAOUNDE

S O M M A I R E

I – INTRODUCTION

**II - ROLE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA GESTION
DES CATASTROPHES**

**III – COMMUNICATION ENTRE LES DIFFERENTES STRUCTURES
DE GESTION**

A) GESTION DE L'INFORMATION ;

B) ACTIVATION D'UN COMITÉ MIXTE DE CRISE (CMC) ;

C) ACTIVATION DES POSTES DE COMMANDEMENT (PC) ;

D) LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'URGENCE ;

E) SUIVI/ÉVALUATION :

F) RAPPORT DE CLÔTURE

IV – L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES RISQUES

A) MISSIONS

B) DÉFIS À RELEVÉ

C) CHAÎNE D'ALERTE PRÉCOCE

**V - MODE DE TRANSMISSION ET D'EXPLOITATION DES
INFORMATIONS**

VI – DES INSUFFISANCES

**VII – POUR UNE AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE COMMUNICATION EN
MATIÈRE GESTION DES CATASTROPHES**

I – Introduction

En raison de sa diversité géographique, climatique, écologique, biologique, humaine etc...

Le Cameroun est exposé à une variété de catastrophes d'origine naturelles, sanitaires, voire anthropiques.

Dans sa réponse à ces diverses catastrophes, le Gouvernement de la République, dans les efforts déployés, bénéficie de l'appui multiforme de la communauté internationale et de la société civile.

Conformément au Décret N°2005/104 du 13/04/2005, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est chargé, de la coordination des actions nationales et internationales en cas de catastrophes en liaison avec les autorités administratives et les autres administrations impliquées dans la gestion des situations de crise.

II – ROLE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA GESTION DES CATASTROPHES

Lorsqu'une catastrophe survient, les informations émanent de sources variées. Dès la confirmation de celle-ci, le Gouvernement déclenche le plan d'urgence prévu dans son Plan National de Contingence récemment confectionné avec l'appui logistique de l'UNICEF et ses partenaires nationaux et internationaux. Il met ensuite en place une cellule de crise et de veille stratégique comprenant les représentants des ministères. C'est une équipe multidisciplinaire (les représentants de la SANTE, de la Défense, de la Communication, des Affaires Sociales etc.. , les Organismes Nationaux de secourisme, les représentants des organisations Internationales etc.. impliqués dans la gestion des catastrophes.

Parallèlement à cette cellule, un comité mixte de crise présidé par le Gouverneur ou le Préfet du lieu de la catastrophe est mis en place, les échanges d'informations s'opèrent entre les membres du comité et de la cellule. Seuls les renseignements sûrs, ne donnant lieu à aucun doute sur la nature et l'ampleur de la catastrophe sont pris en compte.

III – COMMUNICATION ENTRE LES DIFFERENTES STRUCTURES DE GESTION

La cellule de crise logée dans les services centraux du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation sensibilise les membres sur l'urgente nécessité d'entreprendre des actions et d'envisager des mesures d'intervention rapide pour faire face à cette situation.

Les membres de la cellule se réunissent, chaque membre ayant un cahier de charges précis à savoir :

- La recherche de l'information ;
- La vérification de la fiabilité de l'information par les moyens de communication donc on dispose ;
- La diffusion de l'information vers la hiérarchie ;
- Diffusion de l'information vers l'autorité administrative compétente ;
- Élaboration d'un plan média
- Diffusion de l'information vers la population (communiqué de presse) ;
- Diffusion de l'information vers les partenaires.

a) Gestion de l'information

- Recherche de l'information par l'Observatoire National des Risques (ONR)
- Saisine des structures spécialisées (Dispositif Communautaire de Surveillance)
- Activation du système d'alerte
- Diffusion de l'alerte (Autorités administratives, DPC)
- Diffusion de l'information vers la hiérarchie PRC/PM
- Diffusion de l'information vers l'autorité administrative compétente
- Élaboration d'un plan média
- Briefing du ou des portes parole
- Diffusion de l'information vers la population
- Diffusion de l'information vers les partenaires
- Mise en place d'une banque de données
- Suivi évaluation de la communication (feed-back).

b) Activation du Comité de crise

- Mise en place d'une équipe multidisciplinaire en fonction du sinistre ;
- Mobilisation des ressources financières et logistiques nécessaires ;
- Rappel des rôles et responsabilités des membres du comité mixte.

c) Activation des postes de commandement (PC)

- Précision des rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- Présentation régulière des comptes rendus ;
- Dotation du PC des moyens de communication adéquats.

d) Mise en œuvre du Plan d'urgence

- Structuration de la coordination des interventions des différents Acteurs ;
- Feed back du terrain ;
- Réajustement des mécanismes selon les besoins.

e) Suivi/Évaluation

- Compte rendu permanent au sein des divers comités ;
- Feed-back.

f) Rapport de clôture

- Envoi du rapport final aux partenaires ;
- Documentation des bonnes pratiques ;
- Identification des leçons apprises ;
- Formulation de recommandations ;
- Amélioration du plan d'urgence lié à la catastrophe ;
- Élaboration du bilan définitif de la crise ;
- Création et/ou mise à jour de la base de données : documentation de l'expérience (écueil, perspectives, propositions) ;
- Évaluation de la gestion de la crise.

IV - MODE DE TRANSMISSION ET D'EXPLOITATION DES INFORMATIONS

- Téléphone fixe et mobile, absence de réseau parfois sur les lieux du sinistre et rend la communication difficile ;
- Thuraha
- Fax
- Télévision
- Médias
- Internet
- Fiche de collecte d'informations journalière.

V - L'Observatoire National des Risques

Il est créé auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation par Arrêté n°037/PM du 19 mars 2003, un Observatoire National des Risques en abrégé (ONR).

a) Missions : Il a pour missions la collecte, la gestion et la diffusion des informations sur les risques naturels, technologiques, industriels et anthropiques ;

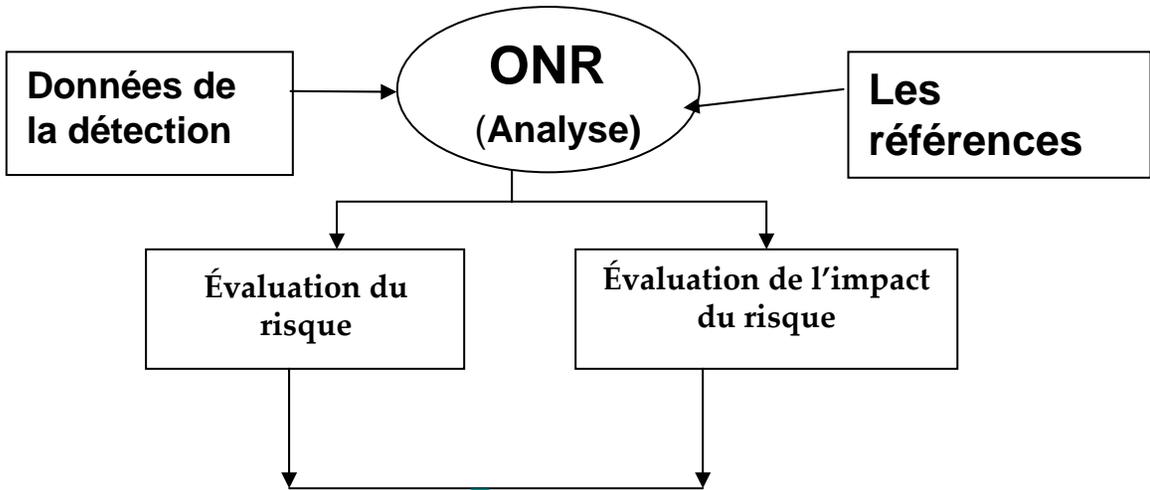
b) Défis à relever

- Mise en place à l'échelle nationale, d'un dispositif d'observation des sites et autres installations à risque, assorti d'un système fiable de collecte et de transmission des données et informations sur les risques ;
- Création d'une banque de données sur les risques et aléas, assortis des mesures préventives appropriées, suivant chaque type de risque concerné ;
- Publication d'un bulletin conjoncturel des risques, et à la mise en œuvre de toute autre action de sensibilisation et d'information préventive sur les risques.

c) La Chaîne d'alerte précoce

La chaîne d'alerte précoce est “la fourniture de l'information opportune et efficace par des établissements identifiés qui permet aux individus exposés à un aléa à agir pour éviter ou réduire leur risque et à se préparer à une réponse efficace” ou encore un mécanisme informationnel, “un système, soit automatisé soit manuel, qui comprends des personnes, des machines et/ou des méthodes organisées pour rassembler, traiter, transmettre et disséminer les données qui représentent l'information pour l'utilisateur”.

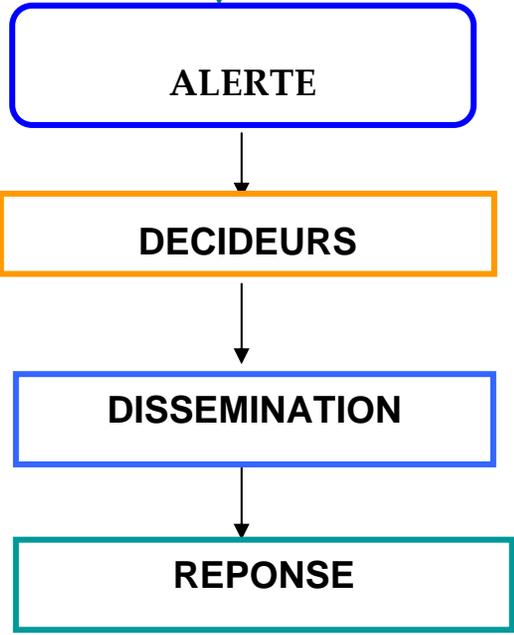
I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N



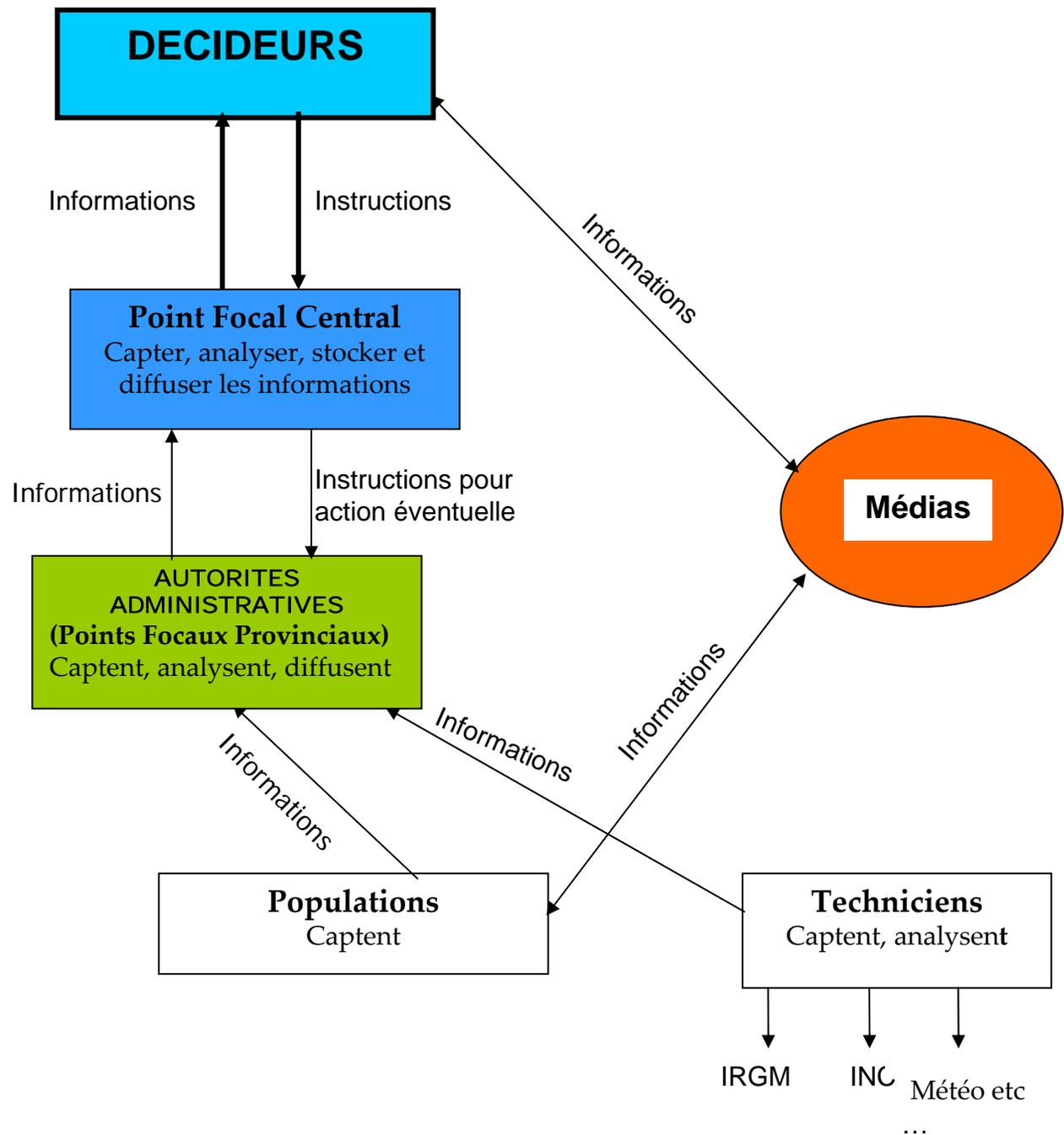
**SHEMA
CHAINE
D'ALERTE
PRECOCE**

A
L
E
R
T
E

P
R
E
C
O
C
E



SCHEMA PRESENTANT LES INTER- RELATIONS ENTRE LES ACTEURS



VI – DES INSUFFISANCES

- 1°) Insuffisance du personnel qualifié ;
- 2°) Synergie des membres de l'Observatoire. Les points focaux créés dans les dix provinces n'ont pas été activés ;
- 3°) Matériel mis en place vétuste ;
- 4°) une plate-forme nationale dynamique est nécessaire pour pouvoir mettre en place un système efficient d'alerte précoce.

VII – POUR UNE AMELIORATION DU SYSTEME DE COMMUNICATION EN MATIERE DE GESTION DES CATASTROPHES

- Sirène d'alerte ;
- Réseau de sismographe électronique téléométré ;
- Système radio sécurisée ;
- Téléphone mobile/fixe fiable ;
- Fax ;
- Thuraha
- Haut parleur ;
- Satellite ;
- Matériel informatique : Ordinateur, imprimante multimédia.

CONTACT

- Téléphone : 221.46.06 /221.46.05/220.10.33
- Mobile : 939.90.04
- **Ligne verte** : 221.13.10
- Site Web <http://www.onr.cm/>
- Email : minatd.dpc.onr@camnet.cm

MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION.